



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-032-2024-04

PUBLIÉ LE 11 AVRIL 2024

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Direction de l'autonomie

IDF-2024-04-11-00006 - Avis de résultats de l'appel à manifestation d'intérêt pour le déploiement de solutions à destination des personnes en situation de handicap en Île-de-France, dans le cadre du Plan Inclus IF 2030 (17 pages)

Page 3

Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France / Conservation régionale des monuments historiques

IDF-2024-04-02-00040 - Décision portant attribution du label Architecture contemporaine remarquable au - Centre national de la danse, ancien centre administratif - 1-19 rue Victor Hugo ; 2-12 quai de l'Aisne 93 500 Pantin (2 pages)

Page 21

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement / Mission inspection contrôle évaluation

IDF-2024-04-02-00039 - Arrêté listant les personnes morales de droit privé auxquelles l'habilitation à recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire est suspendue (2 pages)

Page 24

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France / Sécurité des transports et des véhicules

IDF-2024-04-11-00004 - Décision modificative Marchandises - AFTRAL (2 pages)

Page 27

IDF-2024-04-11-00005 - Décision modificative Voyageurs- AFTRAL (2 pages)

Page 30

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-04-11-00006

Avis de résultats de l'appel à manifestation
d'intérêt pour le déploiement de solutions à
destination des personnes en situation de
handicap en Île-de-France, dans le cadre du Plan
Inclus IF 2030

Avis de résultats de l'appel à manifestation d'intérêt pour le déploiement de solutions à destination des personnes en situation de handicap en Île-de-France, dans le cadre du Plan Inclus'IF 2030

Objet : déploiement de solutions pour personnes en situation de handicap en Île-de-France, dans le cadre du plan Inclus'IF 2030.

Avis d'appel à manifestation d'intérêt publié le 6 novembre 2023

Cet appel à manifestation d'intérêt (AMI) visait à encourager et soutenir des projets novateurs pour le développement et la transformation de l'offre médico-sociale en faveur des personnes en situation de handicap. Il s'agissait de créer une nouvelle offre de proximité répondant aux orientations stratégiques régionales et départementales de l'Agence régionale de santé Île-de-France et de ses partenaires. Seuls les projets pouvant être déployés en 2024 ont été étudiés.

Pour permettre la meilleure adéquation entre l'offre souhaitée et celle proposée par les opérateurs, de possibles échanges avec l'ARS Île-de-France et le conseil départemental compétent pour une co-construction du projet ont pu avoir lieu.

Ainsi, l'Agence régionale de santé, aux côtés des conseils départementaux, de l'Éducation nationale et des organismes gestionnaires médico-sociaux, poursuit sa volonté de co-construire des solutions innovantes permettant de développer l'autonomie et l'inclusion des personnes en situation de handicap en Île-de-France. Les résultats de la présente mise en concurrence rendent compte de la mobilisation des Conseils départementaux de la région Ile-de-France, des rectorats de Paris, de Créteil et de Versailles, des gestionnaires et des Maisons départementales des personnes handicapées.

Le COPIL Plan Inclus'IF, qui s'est tenu le 28 mars 2024, a retenu les projets mentionnés ci-après :

- Page 02 Département 75 – Paris
- Page 04 Département 77 - Seine-et-Marne
- Page 06 Département 78 - Yvelines
- Page 08 Département 91 - Essonne
- Page 10 Département 92 - Hauts-de-Seine
- Page 12 Département 93 - Seine-Saint-Denis
- Page 14 Département 94 - Val-de-Marne
- Page 16 Département 95 - Val-d'Oise

75- Département de Paris

- Orientations départementales issues du diagnostic territorial partagé : voir pages 16-19 de l’Avis d’appel à Manifestation d’Intérêt (AMI)

- Enveloppes :

	Montant total du budget de fonctionnement des projets validés, en année pleine et en euros
Financement ARS	7 471 482 €
Financement CD	1 381 493 €
Financement total attribué	8 852 975 €

- Candidats retenus pour les projets enfants :

Porteur		Opération				
Nom de la structure	Gestionnaire	Nature de l'opération	Objet de l'opération	Type de structure	Déficiences	Nombre de places
IME Ecole de Chaillot	ASSOCIATION ECOLE DE CHAILLOT	Extension	places	UEE	DI	7
MAIA Autisme	MAIA AUTISME	Extension	places	UEMA	TSA	7
MAIA Autisme	MAIA AUTISME	Extension	places	UECA	TSA	4
Suzanne Cordes	ASS ARERAM	Extension	places	IME	DI	4
Suzanne Cordes	ASS ARERAM	Création	places	UEE	DI	7
USEP JARDINS L'ALHAMBRA CMS LECOURBE	FONDATION SAINT JEAN DE DIEU	Extension	places	UEEP	polyhandicap	1
SESSAD PAI Collège Mallarmé 17	AFG AUTISME	Extension	places	UECA	TSA	7
Répit Centre Raphaël	OSE	Extension	places	Répit	polyhandicap	10
Extension Centre Raphaël	OSE	Extension	places	EEAP	polyhandicap	8
IEM CMS LECOURBE SAINT JEAN DE DIEU	FONDATION SAINT JEAN DE DIEU	Extension	places	IEM	polyhandicap	5
IME Binet Simon	APAJH PARIS	Extension	places	IME	DI	1
IME Norbert Dana	ABPIEH	Transformation / Extension	places	IME	TSA	1
IME Nollet et Cardinet	ASSO BERNARD ET PHILIPPE LAFAY	Extension	places	SESSAD	DI	20

- **Candidats retenus pour les projets adultes :**

Porteur		Opération				
Nom de la structure	Gestionnaire	Nature de l'opération	Objet de l'opération	Type de structure	Déficiences	Nombre de places
EAM Saint Martin	Association AURORE	Extension	places	EAM	TSA	15
CRP Valentin Hauy	Association Valentin Hauy	Médicalisation / Extension	places	SAMSAH	Déficience visuelle	12
Mas MAGALLON	FONDATION SAINT JEAN DE DIEU	Extension	places	MAS	polyhandicap	6
SAMSAH ŒUVRE FALRET	ŒUVRE FALRET	Extension	places	SAMSAH	Handicap psychique	9
Mas du Docteur Arnaud	ŒUVRE FALRET	Extension	places	MAS	Handicap psychique	5
SAMSAH LA MAISONNEE	ASSOCIATION HOVIA	Extension	places	SAMSAH	DI	10
MAIA Adulte extra	MAIA AUTISME	transformation / extension	places	EAM	TSA	9
MAIA EAM	MAIA AUTISME	transformation / extension	places	EAM	TSA	2
ESAT COOPERATION FEMININE LA	LA COOPÉRATION FÉMININE	transformation	places	MAS	Handicap psychique	15
FAM BRUNSWIC	FONDATION CASIP COJASOR	Extension	places	Répit	DI	4
FAM HOVIA	ASSOCIATION HOVIA	Extension	places	SAMSAH	Handicap psychique	20

77- Département de la Seine-et-Marne

- Orientations départementales issues du diagnostic territorial partagé : voir pages 20-24 de l'Avis d'appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

- Enveloppes :

	Montant total du budget de fonctionnement des projets validés, en année pleine et en euros
Financement ARS	7 127 636 €
Financement CD	691 160 €
Financement total attribué	7 818 796 €

- Candidats retenus pour les projets enfants

Porteur		Opération				
Nom de la structure	Gestionnaire	Nature de l'opération	Objet de l'opération	Type de structure	Déficiences	Nombre de places
IME Michel de Montaigne	AGCPRH	Extension	places	IME	DI TSA HANDICAP COGNITIF SPECIFIQUE	12
Plateforme Eclair	ASSOCIATION AUTISME EN ILE DE France	Extension	places	IME	DI TSA HANDICAP COGNITIF SPECIFIQUE	10
EEAP CLAIREFONTAINE	CROIX ROUGE FRANÇAISE	Extension	places	EEAP	Polyhandicap / moteur	4
PLATEFORME EPMS FONTENAY TRESIGNY	EPMS Hardy	Extension	places	IME	DI TSA HANDICAP COGNITIF SPECIFIQUE	9
Plateforme EPMS Ourcq	EPMS Ourcq	Extension	places	IME	DI TSA HANDICAP COGNITIF SPECIFIQUE	6
IME Pôle enfance	FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER	Extension	places	IME	DI TSA HANDICAP COGNITIF SPECIFIQUE	11
P - PIT ¹ IME L'ENVOLEE	FONDATION ELLEN POIDATZ	Extension	places	IME	DI TSA HANDICAP COGNITIF SPECIFIQUE	11
IME et SESSAD OASIS	AEDE	Extension	places	EMASCO	Toutes déficiences	
IME Villers	FONDATION ELLEN POIDATZ	Extension	places	EMASCO	Toutes déficiences	
SESSAD Villa Marie Louise	FEDERATION DES APAJH	Extension	places	EMASCO	Toutes déficiences	
IME La Sapinière	FONDATION LEOPOLD BELLAN	Extension	places	EMASCO	Toutes déficiences	
Plateforme EPMS Ourcq	EPMS Ourcq	Extension	places	UEEA	TSA	10

¹ Plateforme - Parcours Inclusion et Territoire

IME EPMS FONTENAY TRESIGNY	EPMS Hardy	Extension	places	UECA	TSA	10
----------------------------------	------------	-----------	--------	------	-----	----

- **Candidats retenus pour les projets adultes :**

Porteur		Opération				
Nom de la structure	Gestionnaire	Nature de l'opération	Objet de l'opération	Type de structure	Déficiences	Nombre de places
MAS DU VAL DE SEINE	Amis de Germenoy	Extension	places	MAS	Toutes déficiences	1
MAS La Joncherie	ADAPEI 77	Extension	places	MAS	Toutes déficiences	2
EAM L'ABRI	FONDATION ELLEN POIDATZ	Extension	places	EAM	DI / Handicap psychique / TSA	6
MAS RESIDENCE DES OLIVIERS	AEDE	Extension	places	MAS	Toutes déficiences	3
MAS LA CLE DES CHAMPS	CESAP	Extension	places	MAS	Toutes déficiences	3
MAS MYRIAM ET MENDEL MEPPEN	FONDATION DE ROTHSCHILD	Extension	places	MAS	Toutes déficiences	6
MAS VERCORS	ASSOCIATION GROUPE SOS SOLIDARITES	Extension	places	MAS	Toutes déficiences	5
MAS ANDRE BERGE	FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER	Extension	places	MAS	Toutes déficiences	2
MAS LES ROCHERS DE NEMOURS	FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER	Extension	places	MAS	Toutes déficiences	2
EHPAD Résidence des champs	Fondation Partage et Vie	Extension	places	UPHV	DI / handicap psychique	14
FV Les Jardins d'Epicure	COALLIA	Médicalisation / Extension	places	EAM	DI/TSA/PSY	12
EHPAD La Garenne	COALLIA	Extension	places	UPHV	DI / TSA / handicap psychique	13

78- Département des Yvelines

- Orientations départementales issues du diagnostic territorial partagé : voir pages 25-29 de l'Avis d'appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

- Enveloppes :

	Montant total du budget de fonctionnement des projets validés, en année pleine et en euros
Financement ARS	8 789 237,41 €
Financement CD	611 466,00 €
Financement total attribué	9 400 703,41 €

- Candidats retenus pour les projets enfants

Porteur		Opération				
Nom de la structure	Gestionnaire	Nature de l'opération	Objet de l'opération	Type de structure	Déficiences	Nombre de places
IME LE PRE D'ORIENT	INSERTION EDUCATION ET SOINS	Requalification / Extension	places	IME	TSA	5
SESSAD La Boissière	ASSOCIATION INSERTION EDUCATION ET SOINS	Extension	places	SESSAD	TSA / Difficultés psychologiques avec TC	8
SESSAD de Pissaloup	ASSOCIATION INSERTION EDUCATION ET SOINS	Extension	places	SESSAD	TSA / Difficultés psychologiques avec TC	7
SESSAD APIDAY TSL	APAJH COMITE DES YVELINES	Extension	places	SESSAD	TSA	20
PCPE Trait d'Union	APAJH COMITE DES YVELINES	Extension	file active	PCPE	Toutes déficiences	10
SESSAD FRANCOISE JAILLARD	APAJH COMITE DES YVELINES	Extension	places	SESSAD	TSLA	10
IME LE MOULIN	HESTIA	Extension	places	IME	TSA	6
SESSAD La courte Echelle	HESTIA	Extension	places	SESSAD	DI / TSA	20
IME Le Castel	HESTIA	Extension	places	IME	TSA	10
IME Alfred BINET	ASSOCIATION HANDI VAL DE SEINE	Extension	places	IME	TSA	3
SESSAD CHANT A L'OIE	ASSOCIATION DELOS APEI 78	Extension	places	SESSAD	DI /TSA	27
IME ALPHEE	Association ARISSE	Extension	places	IME	TSA	7
SSEFS Les Reflets-Le Secondaire	ADESDA 78	Extension	places	SESSAD	DEFICIENCE AUDITIVE GRAVE	5

IME René Fontaine	Entraide Union	Extension	places	IME	DI	5
IME Le Bel Air	Sauvegarde des Yvelines (SEAY)	Extension	places	IME	DI	5
ITEP Jeanne Chevillotte	Sauvegarde des Yvelines (SEAY)	Extension	places	ITEP	Difficultés psychologiques avec TC	5
IME PAILLONS BLANCS	AVENIR APEI	Extension	places	IME	TSA / Polyhandicap	7
SESSAD du Mantois	Sauvegarde des Yvelines (SEAY)	Extension	places	SESSAD	Difficultés psychologiques avec TC	15
SESSAD du Mantois	Sauvegarde des Yvelines (SEAY)	Extension	places	SESSAD	Difficultés psychologiques avec TC	15
SESSAD GRAINE D ETOILE DU CESAP	CESAP	Extension	places	SESSAD	Déficiência motrice	20
IME NOTRE ECOLE	ASSOCIATION AUTISME EN ILE DE France	Extension	places	IME	TSA	7
IME du Breuil	DELOS APEI	création	places	UEMA	TSA	7
IME du Breuil	DELOS APEI	création	places	UEEA	TSA	10
SESSAD AIDERA	ASSOCIATION AUTISME EN ILE DE France	Extension	places	SESSAD	TSA	10

- **Candidats retenus pour les projets adultes :**

Porteur		Opération				
Nom de la structure	Gestionnaire	Nature de l'opération	Objet de l'opération	Type de structure	Déficiences	Nombre de places
SSIAD DE MAGNANVILLE	FONDATION LEOPOLD BELLAN	Extension	places	SSIAD	PHV	15
Résidence de Septeuil (EAM) / EHPAD MAGNANVILLE	FONDATION LEOPOLD BELLAN	Extension	places	UPHV	PHV	14
Foyer d'Accueil Médicalisé le Moulin	AVENIR APEI	Extension	places	EAM	Toutes déficiences	4
Résidence de Septeuil (EAM) EHPAD SEPTEUIL	FONDATION LEOPOLD BELLAN	Extension	places	UPHV	PHV	14
Résidence de Septeuil (EAM)	FONDATION LEOPOLD BELLAN	Extension	places	EAM	TSA	6
FAM Jacques Saint Amax	ASSOCIATION HANDI VAL DE SEINE	Extension	places	EAM	DI	2
Maison d'Accueil Spécialisée la Roseraie	AVENIR APEI	Extension	places	MAS	TSA	5

91- Département de l'Essonne

- Orientations départementales issues du diagnostic territorial partagé : voir pages 30-34 de l'Avis d'appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)
- Enveloppes :

	Montant total du budget de fonctionnement des projets validés, en année pleine et en euros
Financement ARS	8 021 727 €
Financement CD	2 906 247 €
Financement total attribué	10 927 974 €

- Candidats retenus pour les projets enfants

Porteur		Opération				
Nom de la structure	Gestionnaire	Nature de l'opération	Objet de l'opération	Type de structure	Déficiences	Nombre de places
IME la Guillemaine	AAPISE	Extension	places	IME	TSA	35
IME André Nouaille	ADPEP	Extension	places	IME	DI /TND	20
IME André Nouaille	ADPEP	Extension	places	IME	TSA	10
IESDA JEAN CHARLES GATINOT	ASSOCIATION APAJH LANGAGE ET INTEGRATION	Extension	places	IDA	Déficience auditive grave	8
IME NOTRE ECOLE	GAPAS	Extension	places	IME	TSA	1
IME Jean Paul	GAPAS	Rebasage	augmentation amplitude horaire	IME	TSA	0
CMPP LIMOURS	ARISSE	Extension	file active	CMPP	Toutes déficiences	

- Candidats retenus pour les projets adultes :

Porteur		Opération				
Nom de la structure	Gestionnaire	Nature de l'opération	Objet de l'opération	Type de structure	Déficiences	Nombre de places
EAM LA MAISON VALENTINE	ADAPEI	Extension et mise en place d'une équipe mobile d'appui aux soins et à la prévention	places	EAM	DI / Handicap Psychique / PHV	15
SAVS L'APPR'HOICHE	ALVE	Médicalisation / extension	places	SAMSAH	Handicap psychique	30
SAVS FUSIONNE NO ESSONNE	FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER	Médicalisation / extension	places	SAMSAH	DI /TSA/Handicap psychique / THV ²	30
SAVS FUSIONNE NO ESSONNE	FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER	Médicalisation / extension	places	SAMSAH	Handicap psychique	40
EANM SERGE DASSAULT	SOCIETE PHILANTHROPIQUE	Médicalisation / extension	places	SAMSAH	Handicap psychique	30
MAS DASSAULT	SOCIETE PHILANTHROPIQUE	Extension	places	MAS	PHV	3
EANM DE DOURDAN	SEGAH	Médicalisation / extension	places	EAM	DI / handicap psychique / PHV	15
EANM DE DOURDAN	SEGAH	Médicalisation / extension	places	EAM	THV présentant DI /Difficulté psychologiques avec troubles du comportement / Handicap psychique /TSA	10

² Travailleur Handicapé Vieillissant

92- Département des Hauts-de-Seine

- Orientations départementales issues du diagnostic territorial partagé : voir pages 35-39 de l’Avis d’appel à Manifestation d’Intérêt (AMI)
- Enveloppes :

	Montant total du budget de fonctionnement des projets validés, en année pleine et en euros
Financement ARS	10 746 975,22 €
Financement CD	1 613 651,22 €
Financement total attribué	12 360 626,44 €

- Candidats retenus pour les projets enfants

Porteur		Opération				
Nom de la structure	Gestionnaire	Nature de l'opération	Objet de l'opération	Type de structure	Déficiences	Nombre de places
IME Agir et Vivre l'Autisme Suresnes	Agir et Vivre l'Autisme	Extension	places	IME	TSA	25
IME Centre Etienne Marcel	ASSOCIATION DU CENTRE ETIENNE MARCEL	Extension	places	SESSAD	TSA	10
EEAP CLAIRE GIRARD	CAP Devant	Extension	places	Equipe mobile	polyhandicap	20
EEAP les Cerisiers	CESAP	Extension	places	EEAP	polyhandicap	20
SESSAD les Cerisier	CESAP	Extension	places	SESSAD	polyhandicap	40
CAFS GEORGES SOREL	CROIX ROUGE FRANÇAISE	Transformation	places	SESSAD	TSA/TC	6
EMP GEORGES SOREL	CROIX ROUGE FRANÇAISE	Extension	places	IME	TSA	5
EMP GEORGES SOREL	CROIX ROUGE FRANÇAISE	Extension	places	UEEA	TSA	10
SESSAD LA BOUSSOLE	CROIX ROUGE FRANÇAISE	Extension	places	SESSAD	TSA/TC	15
SAAAIS SAFEP APAJH	FEDERATION DES APAJH	Extension	places	SESSAD	Déficience visuelle	10
ITEP JACQUES PREVERT	FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER	Extension	places	ITEP	Difficultés psychologiques avec TC	8
SESSAD JACQUES PREVERT	FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER	Extension	places	SESSAD	Difficultés psychologiques avec TC	16
CRMTP Elisabeth de la Panouse Debré 92	FONDATION ELLEN POIDATZ	transformation / extension	places	EEAP	polyhandicap	10

IME LA VILLA D'AVRAY	LES PAILLONS BLANCS DE LA COLLINE	Extension + augmentation activité	places	IME	TSA	2
SESSAD VAL D'OR	LES PAILLONS BLANCS DE LA COLLINE	Extension	places	EMASCO	Toutes déficiences	
SESSAD VAL D'OR	LES PAILLONS BLANCS DE LA COLLINE	Extension	places	SESSAD	TSA	25
SESSAD VAL D'OR	LES PAILLONS BLANCS DE LA COLLINE	Extension	places	UEEA	TSA	10
CMPP les Provinces Françaises	UNAPEI 92	Extension	file active	CMPP	TSA	
EMP Espoir Châtillonnais	UNAPEI 92	Extension	places	IME	TSA	5
SESSAD Le Jardin des Papillons	UNAPEI 92	Extension	places	SESSAD	polyhandicap	15

- **Candidats retenus pour les projets adultes :**

Porteur		Opération				
Nom de la structure	Gestionnaire	Nature de l'opération	Objet de l'opération	Type de structure	Déficiences	Nombre de places
MAS L'ENVOLEE	EPS - ROGER PREVOT	Extension	places	MAS	Handicap psychique	5
MAS L'ENVOLEE	EPS - ROGER PREVOT	transformation / extension	places	EAM	Handicap psychique	6
EAM la Forêt	APEI de Meudon	Extension	places	EAM	TSA	6
ESAT HOVIA Gennevilliers	Association HOVIA	transformation / extension	places	SAMSAH	Handicap psychique	15
EANM la gentilhommière	CAP Devant	Médicalisation / extension	places	EAM	polyhandicap	11
ESAT les fourneaux de Marthe et Matthieu	Cités Caritas	transformation / extension	places	SAMSAH	TSA / handicap psychique	15
SAMSAH Cités Caritas	Cités Caritas	Extension	places	SAMSAH	TSA / handicap psychique	15
SAMSAH Attitude	FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER	Extension	places	SAMSAH	Handicap psychique	23
MAS La Fontaine	FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER	Extension	places	MAS	TSA / handicap psychique	6
SAMSAH Unapei 92	UNAPEI 92	Extension	places	SAMSAH	PHV	20

93- Département de la Seine-Saint-Denis

- Orientations départementales issues du diagnostic territorial partagé : voir pages 40-43 de l'Avis d'appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)
- Enveloppes :

	Montant total du budget de fonctionnement des projets validés, en année pleine et en euros
Financement ARS	9 106 093,42 €
Financement CD	829 039,00 €
Financement total attribué	9 935 132,42 €

- **Candidats retenus pour les projets enfants**

Porteur		Opération				
Nom de la structure	Gestionnaire	Nature de l'opération	Objet de l'opération	Type de structure	Déficiences	Nombre de places
Centre de rééducation d'enfants sourds	APAJH LANGAGE ET INTEGRATION	Extension	places	SESSAD	TSLA	30
IME le Tremplin	VIVRE ET DEVENIR VILLEPINTE ST MICHEL	Extension	places	SESSAD	TND	15
IME Excelsior	VIVRE ET DEVENIR VILLEPINTE ST MICHEL	Extension	places	SESSAD	TND	15
IME Jean-Marc Itard	GCSMS EPPH 93 EPMS « IME Jean-Marc Itard »	Extension	places	IME	TND / TSA	26
IME Livry-Gargan	GCSMS EPPH 93 EPMS « IME de Livry-Gargan »	extension	places	IME	TND / TSA	18
IME Henry Wallon	ASS ENF INAD DE NOISY ET AMIS	Extension	places	UEE		
IME Henry Wallon	LEILA	Extension	places	IME	DI	5
SESSAD Denisien	VIVRE ET DEVENIR VILLEPINTE ST MICHEL	Extension	places	SESSAD	TND	15
IME Soubiran	VIVRE ET DEVENIR VILLEPINTE ST MICHEL	Extension	places	IME	TND	30
SESSAD Le Cap Vert	CESAP	Requalification / Extension	places	SESSAD	TSA	20

- **Candidats retenus pour les projets adultes :**

Porteur		Opération				
Nom de la structure	Gestionnaire	Nature de l'opération	Objet de l'opération	Type de structure	Déficiences	Nombre de places
MAS de l'Isle	EPS VILLE-EVRARD	Extension	places	MAS	TSA / handicap psychique	24
EAM Les Myosotis	ASSOCIATION LA VOIX DU DEVENIR	Extension	places	EAM	DI	8
EAM Toulouse Lautrec	ASSOCIATION LA VOIX DU DEVENIR	Extension	places	EAM	DI	3
Foyer de jour Isabelle	VIVRE ET DEVENIR VILLEPINTE ST MICHEL	Extension / Transformation	places	SAMSAH	Handicap psychique	25
MAS Plaisance	FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER	Extension	places	MAS	Toutes déficiences	30
EAM ARPEI	ASSOCIATION ARPEI	Extension	places	EAM	DI / handicap psychique	19
SAMSAH REMORA	ASSOCIATION VOIR ENSEMBLE	Extension	places	SAMSAH	Déficience visuelle	6

94- Département du Val-de-Marne

- Orientations départementales issues du diagnostic territorial partagé : voir pages 44-49 de l'Avis d'appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)
- Enveloppes :

Montant total du budget de fonctionnement des projets validés, en année pleine et en euros	
Financement ARS	7 251 244,52 €
Financement CD	0,00 €
Financement total attribué	7 251 244,52 €

- Candidats retenus pour les projets enfants

Porteur		Opération				
Nom de la structure	Gestionnaire	Nature de l'opération	Objet de l'opération	Type de structure	Déficiences	Nombre de places
EEAP Le Poujal	CESAP	Extension	places	SESSAD	polyhandicap	33
IME T KITOI	INSTITUT LE VAL MANDE	Extension	places	IME	TSA	14
SESSAD ARELIA	ASSOCIATION ARISSE	Extension	places	SESSAD	TSA / handicap cognitif spécifique	30
IME T KITOI	INSTITUT LE VAL MANDE	Extension	places	SESSAD	TSA	15
IME Bel Air	APOGEI 94	Extension	places	UEMA	TSA	7
IME La Nichée	APOGEI 94	Extension	places	SESSAD	DI/TSA	33
SESSAD La Passerelle	FEDERATION DES APAJH	Extension	places	EMASCO	Toutes déficiences	
IME Bel Air	APOGEI 94	Extension	places	IME	TSA	10
SESSAD TSLA FRANCHMONT	FRANCHMONT 2	Extension	places	SESSAD	Handicap cognitif	20
IMPRO JEAN LOUIS CALVINO	ASS ARERAM	Extension	places	SESSAD	DI	26
IME A L'ECOLE TED ET SES AMIS	ASSOCIATION AUTISME EN ILE DE France	Extension	places	IME	TSA	8
SESSAD L'escale	APSI	Extension	places	SESSAD	Difficultés psychologiques avec TC	10
SESSAD Le plateau	APSI	Extension	places	SESSAD	Difficultés psychologiques avec TC	10

- **Candidats retenus pour les projets adultes :**

Porteur		Opération				
Nom de la structure	Gestionnaire	Nature de l'opération	Objet de l'opération	Type de structure	Déficiences	Nombre de places
MAS ILVM	INSTITUT LE VAL MANDE	Extension	places	MAS	DI/TSA	18
MAS Les hautes Bruyères	FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER	Extension	places	MAS	TSA / handicap psychique	1

95- Département du Val-d'Oise

- Orientations départementales issues du diagnostic territorial partagé : voir pages 50-56 de l'Avis d'appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)
- Enveloppes :

	Montant total du budget de fonctionnement des projets validés, en année pleine et en euros
Financement ARS	7 131 969 €
Financement CD	644 890 €
Financement total attribué	7 776 859 €

- Candidats retenus pour les projets enfants

Porteur		Opération				
Nom de la structure	Gestionnaire	Nature de l'opération	Objet de l'opération	Type de structure	Déficiences	Nombre de places
CMPP	Entraide Union	Extension	augmentation activité	CMPP	Toutes déficiences	
IME La Chamade	Association HAARP	Rebasage	augmentation amplitude horaire	IME	TSA	0
IME La Chamade	Association HAARP	Extension	places	IME	TSA	1
IME Le Clos du Paris	Association HAARP	Extension	places	IME	TSA	4
IMPRO Les Sources	Association HAARP	Requalification / Extension	places	IMPRO	TSA	3
IME Le Bois d'en Haut	APED l'Espoir	Extension	places	IME	TSA	10
SESSAD Les Feuillantines	CESAP	Extension	places	SESSAD	polyhandicap	13
SESSAD R.HERMET	APAJH du Val d'Oise	Extension	places	SESSAD	TSA	15
SESSAD R.HERMET	APAJH du Val d'Oise	Extension	places	SESSAD	TSA	15
IME R.Zazzo	MUTUELLE LA MAYOTTE	Extension	places de répit	IME	Toutes déficiences	36
IME La Boussole Bleue	FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER	Extension	places de répit	IME	TSA	6
IME Les Coteaux	APAJH du Val d'Oise	Extension	places	PSM	Toutes déficiences	18
SESSAD R.HERMET	APAJH du Val d'Oise	Extension	places	UEEA	TSA	7

- **Candidats retenus pour les projets adultes :**

Porteur		Opération				
Nom de la structure	Gestionnaire	Nature de l'opération	Objet de l'opération	Type de structure	Déficiences	Nombre de places
FAM/Foyer de Vie Résidence Louis Fievet _ Bouffémont	APF	Médicalisation / extension	places	EAM	PHV	12
MAS L'ENVOLEE	EPS - ROGER PREVOT	Extension	places	MAS	Handicap psychique	5
MAS L'ENVOLEE	EPS - ROGER PREVOT	Transformation/ Extension	places	EAM	Handicap psychique	6
EAM La Garenne du Val	HEVEA	Médicalisation / extension	places	EAM	TSA	17
MAS OLIVAIE	HEVEA	Extension	places	MAS	TSA	15

Fait à Saint-Denis, le 11 avril 2024

Pour la Directrice Générale par intérim de
l'Agence Régionale de Santé
Ile-de-France
La Directrice de l'Autonomie par intérim

SIGNÉ

Solenne DE ZÉLICOURT

Direction régionale des affaires culturelles
d'Ile-de-France

IDF-2024-04-02-00040

Décision portant attribution du label
Architecture contemporaine remarquable au -
Centre national de la danse, ancien centre
administratif - 1-19 rue Victor Hugo ; 2-12 quai de l'
Aisne 93 500 Pantin

DÉCISION N°

portant attribution du label «Architecture contemporaine remarquable» au

- Centre national de la danse, ancien centre administratif -
1-19 rue Victor Hugo ; 2-12 quai de l'Aisne 93 500 Pantin

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE DE FRANCE
PRÉFET DE PARIS
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU le code du patrimoine, notamment les articles L.650-1 et R.650-1 et suivants ;

VU le décret n°2017-433 du 28 mars 2017 relatif au label « Architecture contemporaine remarquable » ;

VU l'arrêté du 22 février 2018 relatif aux modèles de demandes d'attribution du label « Architecture contemporaine remarquable », d'information relative aux travaux et d'information de mutation de propriété concernant le bien labellisé ;

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 16 novembre 2017 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} – Le label « Architecture contemporaine remarquable » est attribué à l'ouvrage « Centre national de la danse, ancien centre administratif » conçu par Jacques Kalisz et Jean Perrottet (1962-1973), puis restructuré par Antoinette Robain et Claire Guieysse (2001-2004), situé 1-19 rue Victor Hugo et 2-12 quai de l'Aisne à Pantin (93500), et appartenant à l'État, ministère de la Culture, domicilié 182 rue Saint-Honoré 75 001 PARIS ;

Le bien labellisé est situé sur les parcelles n°39, 40 et 44, figurant au cadastre section AN, tel que délimité en rouge sur le plan ci-annexé.

ARTICLE 2 – Le label est attribué pour une durée de 100 ans à compter de 2004. Il expirera en 2104 ;

ARTICLE 3 – Les motifs de la labellisation sont les suivants :

- Première commande publique de Jacques Kalisz.
- Œuvre brutaliste majeure des architectes associés Jacques Kalisz et Jean Perrottet.
- Édifice remarquable au regard de sa fortune critique exceptionnelle.
- Édifice emblématique de la politique volontariste de la commune de Pantin de doter le territoire de nouveaux équipements, dont le programme innove par sa polyvalence.

- Caractère monumental de l'édifice, valeur de signal dans le paysage urbain, aujourd'hui en adéquation avec son usage d'institution à vocation nationale.
- Composition plastique des façades à la manière d'une sculpture.
- Préservation de la construction d'origine dans un projet de restructuration de qualité, dont la démarche exemplaire a été primée par l'Équerre d'argent en 2004.

ARTICLE 4 – Conformément à l'article R.650-6 du code du patrimoine, le propriétaire du bien est tenu d'informer le préfet de région par lettre recommandée avec demande d'avis de réception deux mois au moins avant le dépôt d'une demande de permis ou de déclaration préalable de son intention de réaliser des travaux susceptibles de le modifier.

Le propriétaire du bien est tenu également d'informer le préfet de région de toute mutation de propriété concernant ce bien dans un délai de deux mois à compter de la date de signature de l'acte de vente, de transfert de propriété ou de legs.

ARTICLE 5 – La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France. Elle sera notifiée aux propriétaires. Une copie en est adressée au maire de la commune concernée et le cas échéant, à l'autorité compétente pour délivrer les autorisations d'urbanisme.

Les ayants droit de messieurs Kalisz et Perrottet, ainsi que mesdames Robain et Guieysse seront informés de la présente décision.

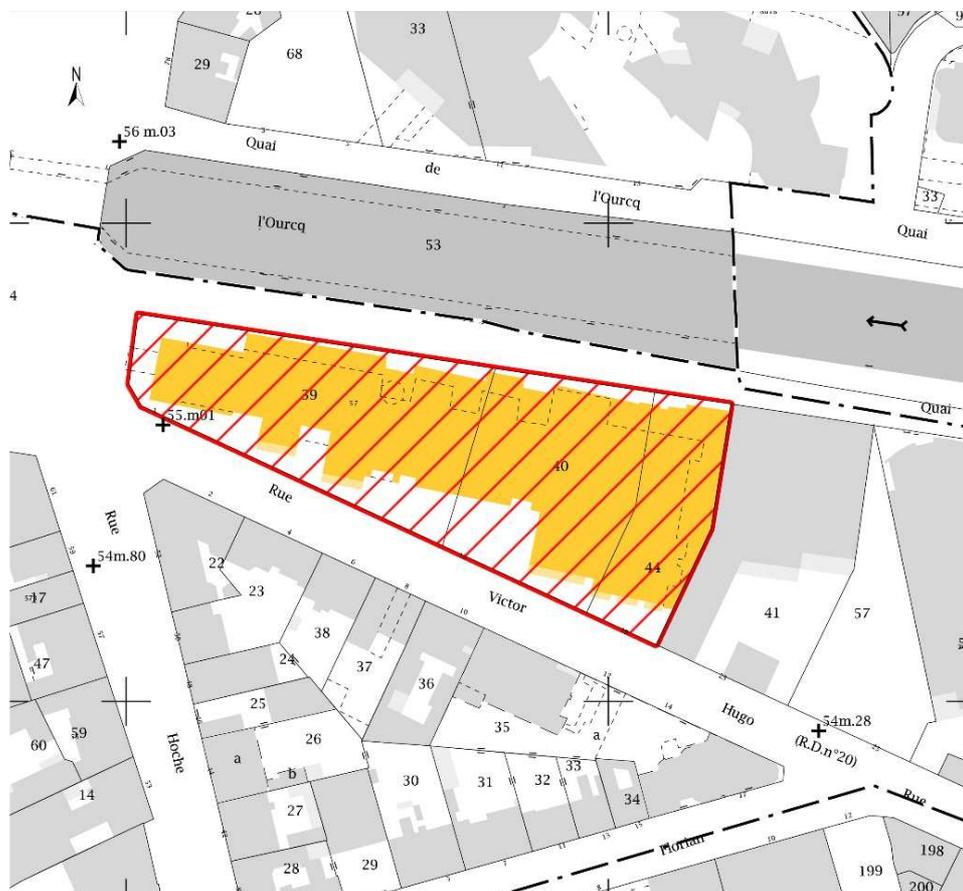
ARTICLE 6 – Le directeur régional des affaires culturelles d'Ile-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à PARIS, le 02/02/2024

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris

SIGNÉ

Marc GUILLAUME



PLAN ANNEXÉ à la décision portant attribution du label « Architecture contemporaine remarquable » au Centre national de la danse, ancien centre administratif situé 1-19 rue Victor Hugo ; 2-12 quai de l'Aisne 93 500 Pantin.

Sont labellisés la totalité de la parcelle et du bâtiment, ici représentés en rouge.

Direction régionale et interdépartementale de
l'hébergement et du logement

IDF-2024-04-02-00039

Arrêté listant les personnes morales de droit
privé auxquelles l'habilitation à recevoir des
contributions publiques destinées à la mise en
uvre de l'aide alimentaire est suspendue



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'Hébergement et du Logement
DRIHL**

ARRÊTE N° IDF-2024-04-02-00039

**LISTANT LES PERSONNES MORALES DE DROIT PRIVE AUXQUELLES L'HABILITATION A RECEVOIR
DES CONTRIBUTIONS PUBLIQUES DESTINEES A LA MISE EN OEUVRE DE L'AIDE ALIMENTAIRE EST
SUSPENDUE**

**LE PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE, PREFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L266-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles R266-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2019-703 du 4 juillet 2019 relatif à la lutte contre la précarité alimentaire ;

Vu l'arrêté du 28 août 2019 relatif à la composition du dossier de demande d'habilitation régionale à recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire et aux modalités de désignation des membres et de déclaration des sites rattachés aux personnes morales habilitées ;

Vu l'arrêté préfectoral n°IDF-2019-05-06-003 du 6 mai 2019 accordant pour une durée de 3 ans une première habilitation régionale à recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire à l'association "AU COEUR DE LA PRECARITE" ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-05-05-00001 du 5 mai 2022 renouvelant pour une durée de 5 ans l'habilitation régionale à recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire de l'association "AU COEUR DE LA PRECARITE" ;

Vu les écarts constatés par la DRIHL sur la mise en œuvre de l'habilitation régionale au titre de l'aide alimentaire de l'association "AU COEUR DE LA PRECARITE" lors du contrôle du 16 mars 2024 réalisé en coordination avec la DDPP de Seine-Saint-Denis et consignés dans un courrier de première intention et un compte rendu transmis le 19 mars 2024 à l'association ;

Considérant l'absence de réponse de l'association dans un délai contradictoire de 10 jours à compter de l'envoi du courrier de première intention transmis le 19 mars 2024 relatif aux écarts constatés en matière d'hygiène et de sécurité alimentaire des denrées distribuées et notamment :

- l'absence de procédures formalisées et de plan de maîtrise sanitaire en ce qui concerne le respect des exigences en matière d'hygiène des denrées alimentaires ;
- l'insuffisance de nettoyage et de désinfection des locaux ;
- l'absence de traçage précis des denrées de la récupération jusqu'à la livraison des repas ;
- des écarts relevés par la DDPP de Seine-Saint-Denis en termes de conditions d'hygiène et de sécurité alimentaire de vos denrées.

Considérant les éléments qui restent à transmettre par l'association concernant les comptes et la fourniture de denrées d'aide alimentaire à des associations non habilitées contrairement aux dispositions de l'article R266-3 du CASF ;

Sur proposition du directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement en Île-de-France,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

L'habilitation régionale accordée à l'association "AU COEUR DE LA PRECARITE" par arrêté préfectoral n°2022-05-05-00001 du 5 mai 2022 est suspendue pour une durée provisoire de 2 mois à compter de la publication du présent arrêté.

ARTICLE 2 :

A l'issue d'un nouveau contrôle de la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement avant la fin de l'échéance de suspension, l'habilitation au titre de l'aide alimentaire de l'association "AU COEUR DE LA PRECARITE" sera susceptible d'être retirée définitivement s'il n'a pas été mis fin aux écarts constatés lors du contrôle du 16 mars 2024.

ARTICLE 3 :

Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris et le directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement en Île-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à titre individuel à l'association et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 02 avril 2024

SIGNE

Le Préfet de la région d'Île-de-France

Préfet de Paris

Marc Guillaume

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des
transports d'Île-de-France

IDF-2024-04-11-00004

Décision modificative Marchandises - AFTRAL



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DECISION MODIFICATIVE DRIEAT IdF – 2024-0284

**LE PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE
PREFET DE PARIS**

Vu la Directive du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2003 relative à la qualification initiale et à la formation continue des conducteurs de certains véhicules routiers affectés aux transports de marchandises et de voyageurs ;

Vu le code des transports ;

Vu l'arrêté du 03 janvier 2008 modifié relatif à l'agrément des centres de formation professionnelle habilités à dispenser la formation professionnelle initiale et continue des conducteurs du transport routier de marchandises et de voyageurs ;

Vu l'arrêté du 03 janvier 2008 modifié relatif au programme et aux modalités de mise en œuvre de la formation professionnelle initiale et continue des conducteurs du transport routier de marchandises et de voyageurs ;

Vu l'arrêté IdF n° 2022-07-19-00005 du 19 juillet 2022 portant délégation de signature à Madame Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France en matière administrative ;

Vu la décision DRIEAT-IdF n° 2023-1062 du 29 février 2024 de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative pour le compte du Préfet de la région d'Île-de-France ;

Vu la décision d'agrément FIMO FCO Passerelles Marchandises DRIEAT-IdF n° 2023-0638 du 11 juillet 2023 ;

Vu la demande modificative de l'agrément d'AFTRAL en date du 27 mars 2024 pour l'ajout d'un établissement secondaire ;

Vu le contrôle sur site effectué par les agents habilités de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France en date du 28 mars 2024 ;



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DECIDE

Article 1

La décision DRIEAT IdF n° 2023-0638 du 11 juillet 2023 est modifiée comme suit, l'agrément est accordé au centre de formation AFTRAL, situé 11 place Aquitaine 94150 RUNGIS immatriculé au RCS sous le numéro SIREN 305 405 045 00363 ainsi qu'aux douze établissements relevant de la responsabilité du siège, respectivement situés :

- à l'ouest :
- 11 route principale du Port – 92230 GENNEVILLIERS (SIRET 305 405 045 00785)
 - 43 rue du Général De Gaulle – 78490 TREMBLAY SUR MAULDRE (SIRET 305 405 045 00066)
 - 3, rue des Bauches – 78260 ACHERES (SIRET 305 405 045 02112)
 - 4 avenue Albert Einstein – BP 89 78194 TRAPPES (SIRET 305 405 045 02401)
 - 58 Chemin des Sirettes, 78710 ROSNY-SUR-SEINE (SIRET 305 405 045 02880)
- au sud :
- 2 rue Gustave Eiffel, 91070 BONDOUFLE (SIRET 305 405 045 02393)
- au nord :
- Garonor, rue Robert Bremond – 93611 AULNAY SOUS BOIS (SIRET 305 405 045 01387)
 - rue de la Patelle, Bat 4, parc d'activité des belles vues – St Ouen l'Aumône – 95370 CERGY PONTOISE (SIRET 305 405 045 02039)
- à l'est :
- rue du Zinc – 77176 SAVIGNY LE TEMPLE (SIRET 305 405 045 01130)
 - rue des Sécherons – ZI du Confluent - 77130 MONTEREAU géré à partir de SAVIGNY LE TEMPLE
 - 10 rue de la mare Blanche – 77186 NOISIEL (SIRET 305 405 045 01429)
 - ZA « Le Poirier Penché » - 77170 SERVON (SIRET 305 405 045 02419)

pour assurer des formations obligatoires FIMO/FCO/PASSERELLE aux conducteurs du transport routier de marchandises. Cet agrément est valable jusqu'au 30 juin 2028.

Article 2

La directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, est chargée de l'exécution de la présente décision.

Paris le 11/04/2024

Pour le Préfet de la région d'Île-de-France,
par délégation,
le chef du département
Régulation des Transports Routiers

signé

Moussa BELOUASSAA

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des
transports d'Île-de-France

IDF-2024-04-11-00005

Décision modificative Voyageurs- AFTRAL



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DECISION MODIFICATIVE DRIEAT IdF – 2024-0285

**LE PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE
PREFET DE PARIS**

Vu la Directive du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2003 relative à la qualification initiale et à la formation continue des conducteurs de certains véhicules routiers affectés aux transports de marchandises et de voyageurs ;

Vu le code des transports ;

Vu l'arrêté du 03 janvier 2008 modifié relatif à l'agrément des centres de formation professionnelle habilités à dispenser la formation professionnelle initiale et continue des conducteurs du transport routier de marchandises et de voyageurs ;

Vu l'arrêté du 03 janvier 2008 modifié relatif au programme et aux modalités de mise en œuvre de la formation professionnelle initiale et continue des conducteurs du transport routier de marchandises et de voyageurs ;

Vu l'arrêté IdF n° 2022-07-19-00005 du 19 juillet 2022 portant délégation de signature à Madame Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France en matière administrative ;

Vu la décision DRIEAT-IdF n° 2023-1062 du 29 février 2024 de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative pour le compte du Préfet de la région d'Île-de-France ;

Vu la décision d'agrément FIMO FCO-Passerelles voyageurs DRIEAT-IdF n° 2023-0639 du 11 juillet 2023 ;

Vu la demande modificative de l'agrément d'AFTRAL en date du 27 mars 2024 pour l'ajout d'un établissement secondaire ;

Vu le contrôle sur site effectué par les agents habilités de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France en date du 28 mars 2024 ;



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DECIDE

Article 1

La décision DRIEAT IdF n° 2023-0639 du 11 juillet 2023 est modifiée comme suit, l'agrément est accordé au centre de formation AFTRAL, situé 11 place Aquitaine 94150 RUNGIS immatriculé au RCS sous le numéro SIREN 305 405 045 00363 ainsi qu'aux douze établissements relevant de la responsabilité du siège, respectivement situés :

- à l'ouest :
- 11 route principale du Port – 92230 GENNEVILLIERS (SIRET 305 405 045 00785)
 - 43 rue du Général De Gaulle – 78490 TREMBLAY SUR MAULDRE (SIRET 305 405 045 00066)
 - 3, rue des Bauches – 78260 ACHERES (SIRET 305 405 045 02112)
 - 4 avenue Albert Einstein – BP 89 78194 TRAPPES (SIRET 305 405 045 02401)
 - 58 Chemin des Sirettes, 78710 ROSNY-SUR-SEINE (SIRET 305 405 045 02880)
- au sud :
- 2 rue Gustave Eiffel, 91070 BONDOUFLE (SIRET 305 405 045 02393)
- au nord :
- Garonor, rue Robert Bremond – 93611 AULNAY SOUS BOIS (SIRET 305 405 045 01387)
 - rue de la Patelle, Bat 4, parc d'activité des belles vues – St Ouen l'Aumône – 95370 CERGY PONTOISE (SIRET 305 405 045 02039)
- à l'est :
- rue du Zinc – 77176 SAVIGNY LE TEMPLE (SIRET 305 405 045 01130)
 - rue des Sécherons – ZI du Confluent - 77130 MONTEREAU géré à partir de SAVIGNY LE TEMPLE
 - 10 rue de la mare Blanche – 77186 NOISIEL (SIRET 305 405 045 01429)
 - ZA « Le Poirier Penché » - 77170 SERVON (SIRET 305 405 045 02419)

pour assurer des formations obligatoires FIMO/FCO/PASSERELLES aux conducteurs du transport routier de voyageurs. Cet agrément est valable jusqu'au 30 juin 2028.

Article 2

La directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, est chargée de l'exécution de la présente décision.

Paris le 11-04-2024

Pour le Préfet de la région d'Île-de-France,
par délégation,
le chef du département
Régulation des Transports Routiers

signé

Moussa BELOUASSAA